

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2020**

Le 11 juillet 2020, à 14 heures, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement s'est réuni dans la salle des conférences de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

En application de l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, par lettre du 6 juillet 2020, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- **Election du Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement**
- **Détermination du nombre des Adjointes du 8<sup>e</sup> arrondissement**
- **Election des Adjointes du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE effectue un appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement. Elle constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut délibérer au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Monsieur Vincent BALADI, Monsieur Jean-Louis BARTHELÉMY, Madame Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Monsieur Grégoire GAUGER, Madame Martine GUICHARD, Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Monsieur Jean-Pascal HESSE, Madame Virginie KRIKORIAN, Madame Catherine LECUYER, Madame Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Madame Athénaïs MICHEL, Madame Sophie SEGOND, Monsieur André TILLOY.

La doyenne d'âge des élus du 8<sup>e</sup> arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, préside la séance et assure la police de l'assemblée.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose de nommer comme secrétaires de séance Madame Athénaïs MICHEL et Monsieur Grégoire GAUGER. A l'unanimité, le Conseil donne son accord à main levée à l'unanimité.

### **Élection du Maire**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Elle précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret. Au premier et au second tour il est élu à la majorité absolue ; en cas de troisième tour de scrutin, le Maire est élu à la majorité relative.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE déclare sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote est effectué par les secrétaires de séance.

Le président de séance proclame le résultat du premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 13  
Nombre de suffrages blanc et nuls : ..... 3  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 10  
Majorité absolue : ..... 6

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jeanne d'HAUTESERRE	10

**Madame Jeanne d'HAUTESERRE** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement dès le premier tour de scrutin**. Elle préside désormais la séance et souhaite s'exprimer.

« Mes cher(es) collègues, Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je veux remercier le public de sa présence pour ce 1<sup>er</sup> Conseil municipal d'arrondissement de la nouvelle mandature qui s'ouvre aujourd'hui. Au nom de toute l'équipe municipale, je remercie très chaleureusement tous les électeurs qui ont participé à cet exercice démocratique et qui nous ont apporté leur confiance en portant notre liste à la victoire dans une élection à 4 listes.

La liste que j'ai conduite a recueilli 46,33%, ce qui prouve que les électeurs du 8<sup>ème</sup> nous ont témoigné tout l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre arrondissement. Je voudrais remercier mes colistiers pour leur total engagement, leur implication dans la campagne, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve.

Chacun le sait, une campagne électorale est toujours un moment particulier qui n'est pas facile à vivre. Surtout quand les attaques des adversaires sont haineuses et basées sur la calomnie. Mais les résultats montrent que les électeurs du 8<sup>ème</sup> n'ont pas été dupes des manœuvres utilisées durant cette campagne inédite. Ces résultats nous donnent une grande responsabilité. Nous serons les élus de toutes et de tous, et nous mettrons notre énergie et notre détermination au service des habitants.

A l'image de mon précédent mandat, vous pouvez compter sur mon entier engagement pour mener à bien des projets dont l'unique but est l'intérêt général. C'est une responsabilité lourde et exaltante. C'est ma volonté, mon engagement depuis 2014.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel municipal et les agents qui ont œuvré à notre service, et qui ont réussi à faire vivre la démocratie en organisant ces élections inédites dans des conditions particulières dues aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement.

Durant les 2 mois et demi de confinement, les volontaires venaient assurer la maintenance du service public et je ne l'oublierai pas. Nous n'avions pas de masque mais nous étions quand même présents en mairie à tour de rôle. Je les remercie pour leur dévouement et je sais pouvoir compter sur leur professionnalisme et leur expérience.

Avec toute mon équipe soudée, dynamique, impliquée dans la vie de l'arrondissement, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler avec leur concours dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Et bien sûr, je voudrais remercier les militantes, les militants et les ami(e)s qui nous ont soutenu dans cette campagne dure et violente. »

Avant de procéder à l'élection des Adjoints, Madame d'HAUTESERRE invite le Conseil d'arrondissement à délibérer sur le nombre des Adjoints pour le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Conformément à la règle, Madame d'HAUTESERRE précise que le nombre des Adjoints ne peut excéder trente pour cent du total des membres du Conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, ce seront donc quatre Adjoints d'arrondissement qui seront élus.

Par ailleurs, Madame d'HAUTESERRE rappelle que le nombre des Adjoints peut être complété par la création de postes d'adjoints chargés des conseils consultatifs de quartier sans que le nombre des Adjoints excède dix pour cent de l'effectif total du Conseil d'arrondissement. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est donc un adjoint supplémentaire qui sera élu.

Madame d'HAUTESERRE propose d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement à cinq. Le Conseil d'arrondissement vote à l'unanimité.

### **Élection des Adjoints au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Madame d'HAUTESERRE, rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote se fera à bulletin secret.

Pour être élus, la ou les listes des Adjoints doivent obtenir la majorité absolue aux deux premiers tours. Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire d'arrondissement est déposée. Il s'agit de la liste présentée par le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Il est ensuite procédé au vote. Chaque élu, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote est effectué par les secrétaires de séance. Madame d'HAUTESERRE proclame les résultats:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 13  
Nombre de suffrages blanc et nuls : ..... 3  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 10  
Majorité absolue : ..... 6

<b>LISTE CANDIDATE</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
<b>Jeanne d'HAUTESERRE</b>	<b>10</b>

Sont donc Adjoints au Maire d'arrondissement du 8<sup>e</sup> :

- **M. Grégoire GAUGER**
- **Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER**
- **M. Jean-Pascal HESSE**
- **Mme Virginie KRIKORIAN**
- **M. André TILLOY**

Mme d'HAUTESERRE demande à l'administration de distribuer la charte de l'élu local et des conditions d'exercice des mandats municipaux. Elle la lit publiquement :

1/ L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2/ Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3/ L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4/ L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5/ Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6/ L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7/ Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, remercie l'assemblée, lève la séance du conseil et précise que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu mardi 21 juillet 2020 à 19h30.

**Mme Sophie SEGOND demande et prend la parole.**

« Madame le Maire, il est d'usage de laisser la parole quelques instants à l'opposition dans un esprit républicain.

Dans l'esprit républicain qui nous anime, Madame la Maire, je tiens à vous féliciter pour votre réélection et je me permets d'associer à ces félicitations vos collègues qui viennent d'être élus adjoints pour former la nouvelle équipe municipale.

Je veux vous dire au nom de la liste « ensemble pour Paris » et de tous mes colistiers combien je suis heureuse et fier de siéger au sein de ce conseil. Vous êtes la Maire, votre légitimité démocratique même si elle s'inscrit dans le cadre d'un taux d'abstention record est une valeur fondatrice de notre république et elle est pour moi véritablement sacrée. C'est pourquoi je la respecterai scrupuleusement.

Quant à moi, je serai une opposition responsable et vigilante, responsable d'abord, je veux dire par là que je serai porteuse de propositions et contre-propositions positives pour faire vivre les idées que j'ai défendues pendant la campagne. J'espère que vous serez attentive à toutes ces propositions.

Vigilante ensuite car j'assumerai pleinement notre rôle de contrôle démocratique de l'action de votre exécutif municipal. Notre différence de sensibilité doit en effet utilement venir enrichir nos réflexions comme nos décisions. Je formule donc le vœu de travailler ensemble dans un climat de respect mutuel, d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions.

Il est important de montrer à nos électeurs et en particulier au public un visage calme et apaisé d'un Conseil d'arrondissement prêt à travailler sans relâche pour le bien de tous et dans le respect de chacun.

Dans la période inédite que nous avons vécue pendant le confinement et celle particulièrement difficile d'un point de vue économique et social qui nous attend, nos familles, nos personnes handicapées, nos personnes âgées, les plus vulnérables, nos jeunes durant leur scolarité et leurs loisirs, nos entrepreneurs et ils sont nombreux dans l'arrondissement, nos commerces de proximité comme nos salariés, tous méritent d'être accompagnés et tous auront plus que jamais besoin de l'équipe municipale qui s'est mise à leur service.

Vous l'avez compris, c'est donc dans un esprit ouvert, dynamique, constructif que j'aborde ce mandat. Ce qui m'anime, c'est la volonté d'être utile à l'arrondissement, à ses habitants et soyez sûre que je serai toujours là pour servir l'intérêt général.

Je vous remercie de m'avoir accordé la parole »

### **Mme Catherine LECUYER demande et prend la parole.**

« Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les plus de 8000 électeurs du 8<sup>ème</sup> arrondissement qui ont accompli leur devoir citoyen en se déplaçant aux urnes le dimanche 28 juin dans le contexte sanitaire et électoral difficile que nous savons. Parmi eux, je tiens tout particulièrement à remercier les électeurs du 8<sup>ème</sup> qui m'ont fait confiance ainsi qu'à mon équipe. Ils peuvent compter sur ma détermination pour continuer de mettre mon expérience et mon énergie à leur service dans la proximité qui a toujours caractérisé la grande qualité de nos relations.

Je tiens ensuite à féliciter mes collègues qui ont été brillamment élus au Conseil d'arrondissement, Mme le Maire Jeanne d'HAUTESERRE et les élus de sa majorité. Je félicite particulièrement les 2 nouveaux conseillers de Paris.

Je félicite évidemment les nouveaux entrants, Sophie SEGOND et Athénaïs MICHEL. La diversité de nos étiquettes respectives ne doit pas occulter ce qui nous rassemble, le mandat que nous ont donné les électeurs de l'arrondissement de les servir au quotidien tout au long des 6 prochaines années.

Je forme enfin le vœu que nos Conseils d'arrondissement puissent se dérouler dans les meilleures conditions démocratiques, de débats contradictoires et de délibérations éclairantes mais aussi de publicités : captation audiovisuelle etc... A fortiori en période très visiblement durable, de gestes barrières, qui ne favorisent pas l'assistance du public en présentiel.

Voilà ces quelques mots pour vous dire que cette mandature je l'espère apaisée, positive et dans un esprit de service. Merci »

### **Mme Athénaïs MICHEL demande et prend la parole.**

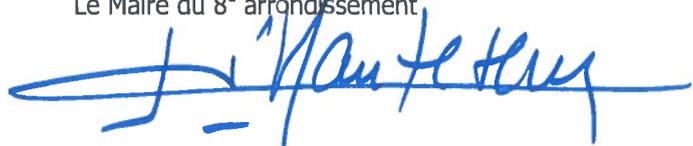
« Je me permets de dire quelques mots, mes collègues d'opposition l'ont fait également.

Je tenais à remercier tout le monde d'être présent aujourd'hui, je tenais à remercier les électeurs et les électrices d'être allé voter, c'est important. Je suis ravie de voir cette pluralité d'opinions réunie aujourd'hui, cette diversité, avec 3 partis différents représentés dans ce conseil.

Je représente la majorité de la Ville de Paris dans ce conseil, j'en suis fière et j'espère que nous allons réussir à collaborer ensemble dans les 6 prochaines années. Je suis la plus jeune élue du 8<sup>ème</sup> arrondissement jamais élue, c'est mon 1<sup>er</sup> conseil et j'en suis très heureuse.

J'ai toujours lors de la campagne voulu de la diversité, un dialogue intergénérationnel au-delà des partis, notamment avec mon parti « allons enfants », et j'espère que durant ces 6 prochaines années nous allons réussir à construire toutes et tous ensemble un projet pour l'intérêt des habitants et habitantes du 8<sup>ème</sup> arrondissement »

Le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



Jeanne d'HAUTESERRE